



Sgen-CFDT des Pays de Loire
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30
s gen@cfdtnantes.org
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT
au CTSD de Loire-Atlantique du 4 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En cette nouvelle rentrée scolaire, le Sgen-CFDT s'interroge : va-t-on vers un changement de méthode ?

Il devient urgent que le ministre réinstaure la confiance avec l'ensemble de la communauté éducative en installant les conditions d'une véritable co-construction des politiques éducatives. Nous jugerons au quotidien la volonté de mettre en place des comités de suivi en vue de remonter les difficultés de terrain en temps réel...En parallèle la loi Fonction publique ne répond pas aux exigences de la CFDT. Nous pensons qu'elle fragilise le service public et les agents. C'est pourquoi nous continuerons à peser sur les décrets d'application à venir. La réforme des retraites est l'autre sujet d'inquiétude : pas question de pénaliser les catégories qui touchent peu de primes, comme les enseignants et principalement ceux du 1^{er} degré. Il est temps d'ouvrir le chantier des rémunérations. Sur le dossier des évaluations en CP et CE1, le Sgen-CFDT ne comprend toujours pas les objectifs de celles-ci : évaluation du système ? Des circonscriptions ? Des écoles ? Des enseignants ? De l'élève ? Elles devraient être un outil pédagogique où les enseignants pourraient puiser des ressources nécessaires au suivi des élèves, en complément de leurs outils personnels ou d'équipe. Autre exemple, les classes dédoublées : trop souvent, la pression mise sur les personnels de ces classes pour faire réussir les élèves coûte que coûte est importante. Les enseignants sont des professionnels capables de penser leur pédagogie et de répondre aux besoins des élèves. Pour le Sgen-CFDT, il convient donc de leur faire confiance. Il est important qu'à tous les étages de la pyramide le discours soit le même, notamment au plus près du terrain dans les circonscriptions.

Toujours un manque de confiance et donc peu d'autonomie des équipes...Le Sgen-CFDT a demandé la reprise rapide du travail sur la direction d'école, en insistant sur le fait qu'une reconnaissance indemnitaire ne pourrait être le seul axe. Il faut aussi agir sur le temps de travail et le fonctionnement de l'école pour améliorer les conditions de travail à la fois des directrices-teurs et de tous les adjoint-es. Autre exemple qui montre bien que les équipes enseignantes ont très

peu de latitude : les modalités d'organisation de la deuxième journée de pré-rentrée. Pas de réponse du ministère mais des injonctions d'IEN en Loire-Atlantique qui refusent une prise en compte de la journée de solidarité ou de tout autre aménagement du calendrier...Et pourtant qui peut douter que les enseignants préparent avec beaucoup d'énergie et de temps la rentrée, bien au-delà de la seule journée de pré-rentrée pour qu'elle soit la plus sereine possible ? Les directeurs et directrices ont eu également la désagréable surprise d'apprendre qu'il y avait une nouvelle fois une nouvelle mouture officielle pour les PPMS attentat-intrusion et Risques majeurs : un nouveau travail conséquent à reprendre complètement d'ici les prochaines vacances.

Lors de cette dernière phase de carte scolaire, le Sgen-CFDT attendra d'avoir connaissance de l'évolution réelle des effectifs pour mesurer l'évolution des postes lors du CDEN de rentrée le 16 octobre. Cependant nous rappelons notre désaccord sur la disparition du dispositif « plus de maîtres que de classes » sans aucune compensation dans certaines écoles.

Le Sgen-CFDT demande à ce que toutes les mesures positives nécessaires soient prononcées aujourd'hui afin de permettre de meilleures conditions de travail pour les personnels et les élèves. Les effectifs de maternelle restent particulièrement chargés. Les besoins sont nombreux dans l'ASH, pour réussir la mission handicap et l'inclusion scolaire : cette rentrée voit se concrétiser la mise en œuvre des PIAL sur tout le territoire. Ils doivent permettre une plus grande réactivité dans la mise à disposition des AESH et pour leur statut. Cette plus grande proximité doit donc réduire les délais entre la décision de la MDPH et la mise en œuvre effective des mesures au sein de l'école. Quelle mise en place précise en Loire-Atlantique ? Est-ce encore une tâche de plus pour les directrices-teurs ?

Cet été, les premiers décrets d'application de la Loi votée en juillet par les deux assemblées sont sortis. Parmi eux, ceux mettant en place l'instruction obligatoire à 3 ans. Cette mesure va modifier au quotidien la vie de beaucoup d'enseignants : contrôle de l'assiduité des élèves, protocole d'aménagement de la scolarité à faire signer et à mettre en œuvre à la demande de la famille, aménagement des locaux pour permettre à plus d'enfants de petite section de faire la sieste au sein des locaux scolaires, entre autres. Cette dernière problématique ne pourra se résoudre en un coup de baguette magique. En effet, cela nécessite pour les municipalités des investissements et donc des fonds. Ce décret modifiera-t-il l'inscription en cours d'année des 3 ans entre janvier et juillet 2020 ?

À nouveau cette année, le Sgen-CFDT ne manquera pas de porter chaque fois qu'il le peut la parole des collègues dans les différentes instances. Bonne rentrée à toutes et tous.